

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 26 septembre 2017 à Douala, République du Cameroun, sous la présidence de **Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé de la République du Congo. **Monsieur Gilbert ONDONGO** présidait la session en vertu de la délégation des pouvoirs reçue de **Monsieur Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président en exercice du Conseil d'Administration de la BEAC.

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'évolution récente de la situation macroéconomique au niveau mondial et sous-régional, qui est restée soutenue au cours du deuxième trimestre 2017, notamment sous l'effet conjugué du raffermissement de la demande globale et de la reprise du commerce mondial, de l'amélioration progressive de l'activité dans les économies avancées et émergentes, ainsi que des conditions financières mondiales globalement favorables. Le Conseil d'Administration a toutefois relevé certaines incertitudes du fait notamment d'un durcissement de la politique monétaire plus rapide que prévu aux Etats-Unis et du rééquilibrage progressif de l'économie chinoise.

S'agissant des dernières projections macroéconomiques des pays de la sous-région, le Conseil d'Administration a relevé la hausse de la croissance sous-régionale (à 0,8 % en 2017 après 0,2 % en 2016), la hausse des pressions inflationnistes (à 1,6 %, contre 1,1 % en 2016), le redressement du solde budgétaire et du solde du compte extérieur courant (à -7,9 % du PIB, contre -15,3 % du PIB en 2016) ainsi que la progression de la masse monétaire. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est, quant à lui, établi à 60,6 %.

Le Conseil d'Administration a validé le nouveau cadre de gestion des réserves de change caractérisé par un encadrement du risque de change et par le choix des devises éligibles ; il a également pris acte du rapport du Comité d'Audit du 3^{ème} trimestre.

Evoquant l'état de mise en œuvre de la convention de financement de la BDEAC par la BEAC, le Conseil d'Administration a réitéré la volonté de la BEAC de d'accompagner l'institution communautaire de développement dans ses activités. Il a

néanmoins tenu à rappeler l'urgence qu'il y a à assujettir la BDEAC à un organe de supervision externe.

Le Conseil d'Administration a, enfin, délivré son avis conforme pour l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC, d'une part, du Règlement CEMAC relatif aux conditions de contrôle et d'exercice de l'activité de micro finance dans la sous-région et, d'autre part, de la Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération par le biais des organismes à but non lucratif dans les Etats de la CEMAC/-



**Le Président intérimaire du Conseil
d'Administration,**



Gilbert ONDONGO